

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 FEVRIER 2016**

L'an deux mil seize, le lundi 22 février 2016 à 19 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Grainville sur Odon, en séance publique, sous la présidence d'Emmanuel MAURICE, Maire de Grainville sur Odon.

Membres présents : Emmanuel MAURICE - Patrick DENOYELLE - Didier DEGUETTE - Christèle DELAUNAY - Dominique BASSET - Marie-Paule GERVAIS - Jean-Luc FAVREL - Richard ORHANT - Christel ROGER

Membres absents et excusés : Bertrand CAGNEAUX - Virginie JOBARD – Nathalie DRIAUX- Didier LELIEVRE – Karine TRASSARD-DERDA

Le conseil municipal est composé de 14 membres en exercice, 09 membres sont présents.

Objet : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 ET DU COMPTE DE GESTION 2015 - DB N° 02/2016

SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES PREVUES : 53 400.00 €	DEPENSES REALISEES : 52 483.71 €
RECETTES PREVUES 53 400.00 €	RECETTES REALISEES : 51 483.71 €

Résultat cumulé 2014 : 1 758.53 €

Résultat de l'exercice 2015 : -1 000.00 €

Résultat cumulé 2014 à reporter sur budget 2015 : 758.53 €

Avant de procéder à l'approbation du compte administratif, Emmanuel MURICE, Maire, quitte la salle

- Après délibération, le conseil municipal (08 voix pour) approuve le compte administratif de l'année 2015

Le compte de gestion présente les mêmes résultats que le compte administratif en ce qui concerne les prévisions, les réalisations et les résultats.

- Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité des membres présents (09 voix pour)

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 - Délibération N° 2016-03

1. PRESENTATION GENERALE DU BUDGET :

Il est rappelé que le budget est voté par chapitre en section d'exploitation

SECTION D'EXPLOITATION		
DEPENSES		
O11	charges à caractère général	40 000.00
O12	charges de personnel	11 000.00
TOTAL DEPENSES		51 000.00
RECETTES		
7473	Subventions d'exploitation	37 795.00

7474	Participation communes	12 446.47
	TOTAL RECETTES	50 241.47
R002	RESULTAT REPORTE	758.53
	TOTAL RECETTES CUMULEES	51 000.00

Le budget primitif 2016 est voté à l'unanimité des membres présents : 09 voix pour

**✚ Objet : « HAUT DE SALBEY » Effacement coordonné des réseaux-
Délibération N° 2016-04**

Monsieur le maire présente au conseil municipal le dossier établi par le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC ENERGIE) relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunication, cité en objet.

Le coût total de cette opération est estimé à 11 016.86 € TTC.

Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 100 % pour le renforcement, sur le réseau d'éclairage des 55 % (avec dépense prise en compte plafonné à 75 € par ml de voirie) et de 40 % sur le réseau de télécommunication.

La participation communale est estimée à 4 870.28 € selon la fiche financière jointe, déduite des participations mobilisées par le SDEC ENERGIE.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal :

- Confirme que le projet est conforme à l'objet de sa demande,
- Prend acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par ORANGE, celui-ci restant propriétaire de son réseau,
- Donne permission de voirie pour la réalisation des travaux sur son domaine public routier,
- S'engage à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de fonction choisi
- Décide du paiement de sa participation en une fois, à la réception des travaux (inscription en section de fonctionnement)
- S'engage à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune,
- Prend note que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de TVA,
- S'engage à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total hors taxes, soit la somme de 275.42 €,
- Autorise son maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet.

**✚ Ouverture de crédits pour le budget primitif 2016 au niveau du budget principal
Délibération N° 2016-05**

Monsieur le maire informe qu'il est nécessaire de procéder à une ouverture de crédits au titre de l'exercice 2016 afin de procéder au mandatement de deux factures au niveau de la section d'investissement.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses suivantes :

202 : frais documents d'urbanisme pour la somme de 1 394.80 €

2188 : autres immobilisations corporelles pour la somme de 1924.14 €

Il est précisé que ces crédits seront inscrits au budget primitif 2016.

Après délibération, le conseil municipal autorise cette ouverture de crédits.

Affaires diverses

▪ Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le maire rappelle que l'enquête publique s'est achevée le 12 février 2016, il précise que 17 personnes sont venues aux permanences. Le commissaire enquêteur, madame Le Dû, a remis au maire un procès-verbal de synthèse. Dans ce document, quelques observations sont formulées par le commissaire enquêteur auxquelles, les membres de la commission urbanisme devront apporter des réponses afin que madame Le Dû rédige son rapport final dans un délai d'un mois à compter de la date de fin de l'enquête publique. Il est à noter que madame Christel ROGER est sortie de la salle de réunion pendant ce débat.

Rapport des commissions

▪ Vie associative : Christelle Delaunay informe que la fête communale se déroulera le samedi 3 septembre 2016 en accord avec la commune de Mondrainville. Elle précise que le 15 mars 2016 à la salle de la XVème division écossaise se réuniront les deux commissions « vie associative » de Grainville et de Mondrainville. Les présidents d'associations des 2 communes seront également conviés à cette réunion. Il convient, dès à présent, de réserver à la communauté de communes 10 tentes.

▪ Commission travaux :

- Dépôts sauvages. Il semble que l'affaire soit classée sans suite
- Rénovation de la bibliothèque : Les agents communaux ont réalisé les travaux de peinture, de pose d'un parquet et de nouvelles étagères.
- Terrain au château d'eau : Patrick Denoyelle présente un devis pour l'enlèvement de terre d'un montant de 1 287 €.

Monsieur le maire déclare que l'ordre du jour est épuisé et lève la séance à 20h45.